

Conseil Municipal de Frontenaud

Séance VENDREDI 4 JUILLET 2025 à 20h30, salle du conseil

Etaient présents : Christine LOUROT, Clément MARTIN, Jacques FERRIER, Claire JAEGER, Blaise STEURER, Roselyne STEURER, Jérôme VINCENT, Patrick MAILLARD, Marie-Pierre UNY, Céline RAPP, Thomas ECOCHARD,

Excusé : Éric DE VECCHI (Pouvoir à Christine LOUROT),

Présidente de séance : Christine LOUROT

La séance est ouverte à 20h30

Roselyne STEURER annonce enregistrer la séance.

Désignation du secrétaire de séance : Madame le maire propose Claire JAEGER et demande s'il y a d'autres propositions

Pas d'autre proposition donc Claire JAEGER est nommée secrétaire de séance

1. Procès-verbal séance du 11 avril 2025

Madame Le Maire propose l'approbation du Procès-Verbal du 11 avril 2025.

N'ayant aucune remarque, le PV est approuvé par 10 voix pour et 2 abstentions

2. BUDGET COMMUNE : VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025

Madame le Maire rappelle la clôture du budget « lotissement le Verger » au 31/12/2024, qui dégage un excédent de fonctionnement de 112 232.94€.

Il convient d'intégrer ce résultat au budget de la commune, et cette opération passe par l'établissement d'un budget supplémentaire comme suit :

Dépenses de fonctionnement :

023 – Virement à la section d'investissement : 112 232.94€

Recettes de fonctionnement :

002 – Résultat de fonctionnement reporté : 112 232.94€

Recettes d'investissements :

16 – Emprunt et dettes assimilées : -112 232.94€

021 – Virement de la section de fonctionnement : 112 232.94€

Dépenses et recettes de fonctionnement cumulées : **679 282.94€**

Dépenses et recettes d'investissement cumulées : **957 872€**

Le budget supplémentaire 2025 est adopté par 10 voix pour et 2 abstentions

3. ONF : CONVENTION DE VENTE ET EXPLOITATION GROUPEE DE BOIS

Madame Le Maire rappelle la vente de bois sur pied de 2023 infructueuse. L'ONF propose la vente en bois façonné.

La recette devrait être équivalente.

La convention de vente de bois façonné est acceptée à l'unanimité

4. BLI : NOMBRE ET REPARTITION DES SIEGES AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame le Maire expose ce qui suit :

Depuis la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, le nombre et la répartition des sièges au sein des assemblées communautaires et métropolitaines doivent être revus l'année précédant chaque renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, ceci afin de

tenir compte des changements intervenus dans les équilibres démographiques entre les communes sur la durée du mandat écoulé.

Les communes membres peuvent convenir d'un nombre et d'une répartition reposant sur un accord local, à la condition de délibérer à la majorité qualifiée au plus tard le 31 août 2025.

Cet accord doit être adopté par la moitié des conseils municipaux regroupant les 2/3 de la population totale de la communauté de communes ou par les 2/3 des conseils municipaux regroupant la moitié de cette même population totale.

A défaut, la répartition prévue par la loi en l'absence d'accord sera arrêtée selon le droit commun.

Il est exposé la répartition de droit commun et les différents accords locaux possibles au nombre de 14.

Dans la perspective des élections municipales et communautaires de 2026, et afin de coordonner la démarche en concertation avec les communes membres, ceci a été soumis au débat lors du Bureau communautaire du 26 mars 2025 qui a émis par délibération n° B2025-12 un avis favorable à un accord local fixant à 48 le nombre de sièges au conseil communautaire avec la répartition suivante entre les communes membres :

Commune	Population municipale en vigueur au 01/01/2025	Accord local à 48 sièges
LOUHANS	6 423	10
BRANGES	2 372	3
SORNAY	1 958	3
CUISEAUX	1 853	2
SAGY	1 250	2
SAINT USUGE	1 221	2
SIMARD	1 175	2
VARENNES SAINT SAUVEUR	1 116	2
BRUAILLES	973	1
DOMMARTIN LES CUISEAUX	819	1
SAINT ETIENNE EN BRESSE	806	1
MONTRET	763	1
FRONTENAUD	726	1
SAINTE CROIX EN BRESSE	657	1
LE FAY	621	1
LE MIROIR	593	1
SAINT VINCENT EN BRESSE	581	1
LA CHAPELLE NAUDE	496	1
MONTAGNY PRES LOUHANS	496	1
CHAMPAGNAT	464	1
CONDAL	460	1
VINCELLES	450	1
FLACEY EN BRESSE	412	1
RATTE	371	1

JOUDES	359	1
MONTCONY	251	1
JUIF	246	1
SAINT MARTIN DU MONT	175	1
SAINT ANDRE EN BRESSE	129	1
VERISSEY	55	1
Total	28 331	48

Il est ressorti que l'accord local pouvant être retenu sans modifier l'équilibre actuel serait celui avec un nombre de 48 sièges avec une équité entre les communes de 1 000 à 2 000 habitants en leur permettant à chacune de disposer d'un minimum de 2 sièges.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité le nombre de 48 sièges au conseil communautaire, ainsi que la répartition.

5. RPC : RENOUELEMENT DU CONTRAT DE RESTAURATION SCOLAIRE POUR L'ANNEE 2025-2026

Après 3 années de collaboration très satisfaisante, il est proposé de garder le même prestataire de fourniture des repas de la cantine scolaire.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le contrat de restauration scolaire proposé par RPC.

6. CANTINE SCOLAIRE : APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Madame le Maire rappelle que le prix des repas était stable depuis 3 ans, et au vu de l'augmentation des prix d'achat des repas, propose la modification du tarif des repas, comme suit :

- 4.60€ par repas enfant, pour les réservations dans les délais, (auparavant 4.50€)
- 5€ par repas enfants, pour les réservations hors délais ainsi que pour un intervenant extérieur,
- 3.60€ par repas adulte (enseignants, remplaçants, stagiaires et personnels municipaux ou inter-communaux du RPI), (auparavant 3.55€)

Le conseil municipal accepte le règlement intérieur à l'unanimité.

7. GARDERIE : APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Madame le Maire explique que le mode d'inscription et de règlement des factures de garderie vont être modifiés à la rentrée scolaire de septembre 2025 ; tout se fera sur la plateforme ROPACH, qui est utilisée pour les inscriptions et facturation de la cantine.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le règlement intérieur de la garderie.

8. RGPD

Madame le Maire explique que depuis le 25/05/2018, les administrations et entreprises utilisant des données personnelles sont tenues de se conformer au Règlement Général Européen sur la Protection des Données (RGPD).

Cette mise en conformité va générer de fortes charges de travail ainsi qu'un coût conséquent. En outre les collectivités ne disposent pas toutes des moyens tant financiers qu'humains, nécessaires à ces travaux.

La mutualisation de cette démarche semble être un moyen pertinent d'optimiser les compétences requises et les coûts générés. Le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de Saône-et-Loire propose de mutualiser ses ressources ainsi que son Délégué à la Protection des Données.

Le coût sera de 1026€ T.T.C. payable sur 3 années, soit 342€/an.

Le DPO sera nommé par arrêté municipal.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'adhésion à la proposition du CDG71.

9. SIVU : DESIGNATION DES DELEGUES

Madame le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 9 février 2024, le conseil municipal avait désigné 2 délégués du SIVU pour remplacer 2 élues démissionnaires.

La délibération n'ayant pas été prise à ce moment, il est demandé d'effectuer une régularisation administrative.

Madame le Maire demande au conseil s'il est d'accord pour conserver la nomination de Mesdames Marie-Pierre UNY et Céline RAPP, déléguées au SIVU.

Pour mémoire, les autres délégués du SIVU sont : Mme Christine LOUROT, Monsieur Patrick MAILLARD et Monsieur Thomas ECOCHARD.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

10. Actions du maire dans le cadre de ses délégations

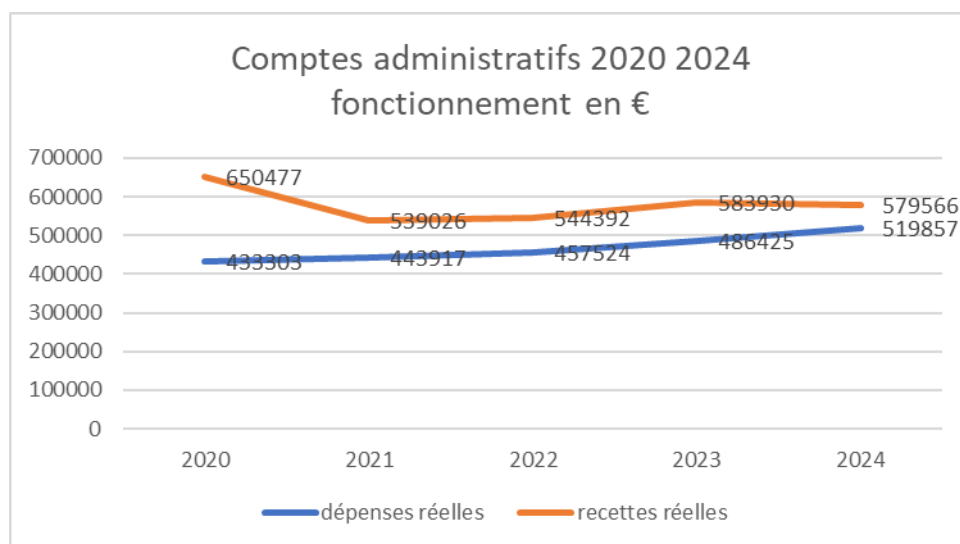
- ✓ 2 DIA sont arrivées en mairie, dont la commune n'a pas souhaité préempter.
 - Vente terrain non bâti : RSG / CURT à Milleure
 - Vente d'un terrain bâti : LOSILLA – BLANCHARD, Route de Rérafay.

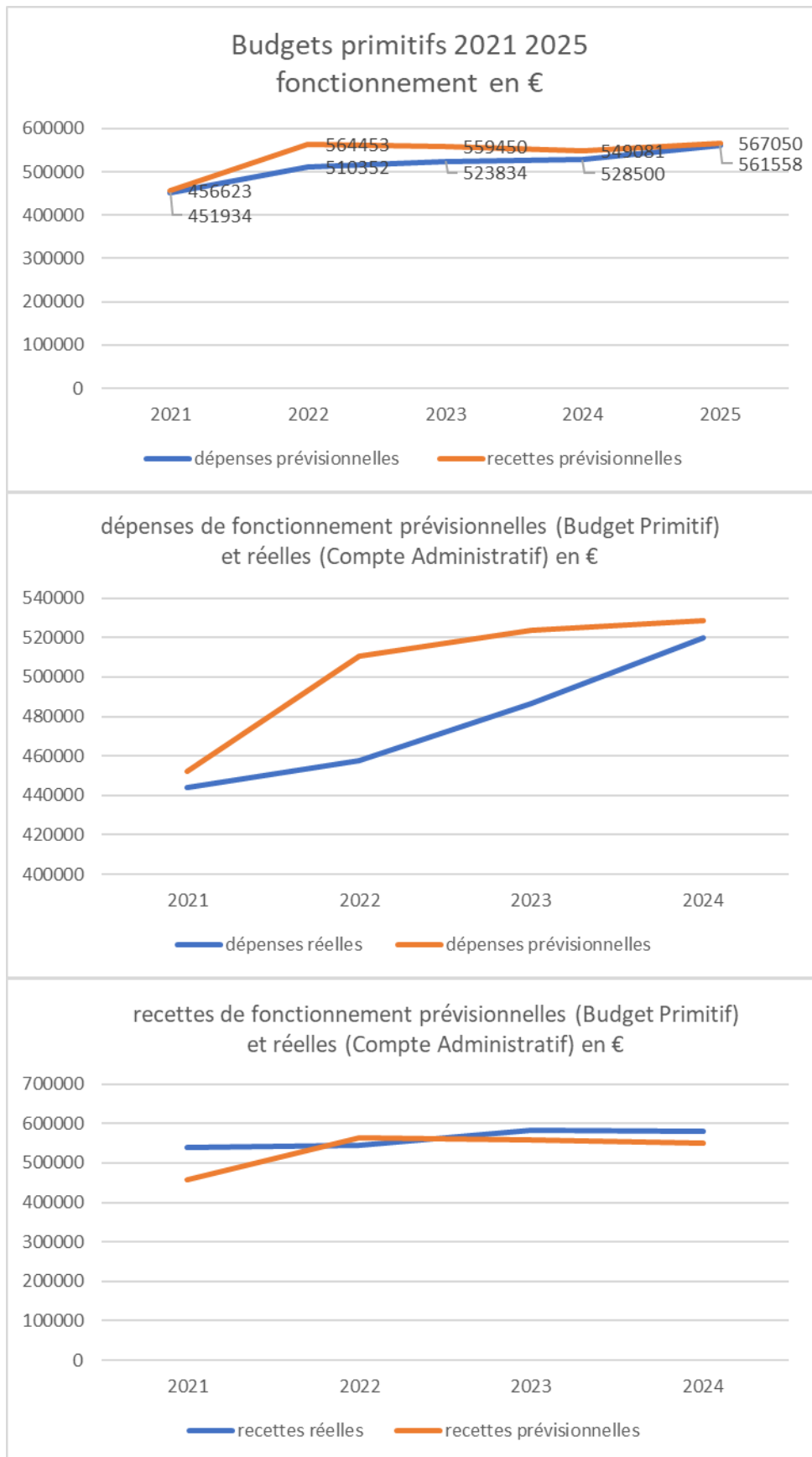
- ✓ Lancement du marché public : Transformation en logement et commerce du tènement ANDROZ – Phase 1. La réception des plis est fixée au 21/07/2025

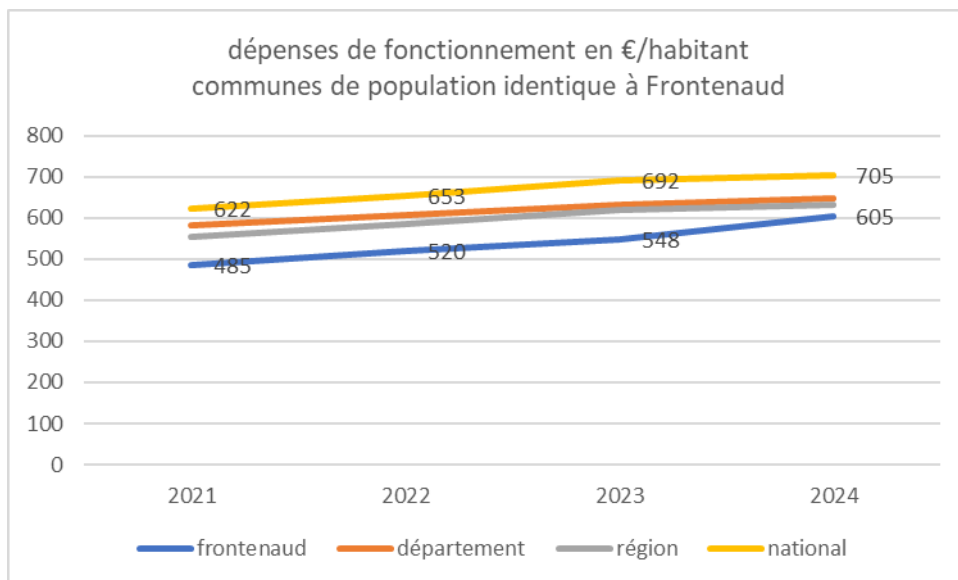
11. Compte-rendu des commissions

➤ BUDGET :

- Le Département a accordé une subvention de 61 039€ concernant les travaux du tènement ANDROZ- phase 1 – local commercial, et 35 000€ pour les travaux du logement.
- Le vice-président de la commission présente un document explicatif et correctif au document présenté par une élue lors du précédent conseil, qui présentait un graphique mélangeant les comptes administratifs de 2021 à 2024 et le budget primitif 2025.







Les dépenses de fonctionnement de la commune, ramenées par habitant, restent très inférieures par rapport aux dépenses des communes de même taille au niveau national, régional et départemental.

➤ FONCIER BÂTI :

Concernant le bâtiment ancien hôtel et la maison Androz, la commune a reçu un projet de réhabilitation, par un investisseur.

Le tènement devra être borné en 3 parcelles :

- 1 parcelle pour le commerce,
- 1 parcelle pour l'ancien hôtel avec la maison d'habitation,
- 1 parcelle avec le logement VIF et une partie parking

-

➤ AFFAIRES SCOLAIRES :

La garderie a été déplacée dans l'ancienne salle de sieste. Comme vu plus tôt, le règlement des factures sera effectué mensuellement par prélèvement automatique.

Lors de la rentrée de septembre 2025, les élèves du CP seront répartis sur les 2 écoles du RPI.

➤ AFFAIRES SOCIALES : à la suite de l'incendie d'une maison d'habitation, des contacts ont été pris avec la famille pour aide et besoins prioritaires.

➤ VOIRIE :

Les point à temps ont été faits sur la route de Biône.

12. Informations diverses.

- Logements au-dessus de l'école où il fait très chaud : des audits ont été demandés au cabinet ATELIER71.

- L'école de musique n'a plus de professeur et voit donc son mode de fonctionnement changer, comme certains cours qui se feront à Cuiseaux,

- Réception d'un courrier du ministère des armées concernant la journée de la citoyenneté ; les élus seront invités à assister à la levée des couleurs,

- Courrier d'une administrée qui met en cause les ralentisseurs de la route du Mollard qui ont engendré des fissures sur sa maison. Il lui a été répondu de voir avec son assurance habitation.

- Des pots de miel des ruches communales ont été distribués aux enfants du RPI,

- Concernant les travaux du tènement Androz, pas de nouvelles quant aux subventions demandées au titre de la DETR, et le dossier FEDER est en cours,

- Le 1^{er} atelier « BONS JOURS » se déroulera le 7 octobre 2025 ; le module sera : « l'équilibre, où en êtes-vous ? »

- Les assises du banc de la place de la mairie seront livrées samedi 5 juillet, et seront installées après traitement,
- Un muret au-dessus du mur du Mollard semble en « équilibre » incertain. Le problème est étudié car le mur appartient à un privé mais est construit sur le domaine public.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est clôturée à 22h11